

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE RELATIVE À UNE MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF

Avis public est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 19 juin dernier, le conseil de la MRC de Portneuf a procédé à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage (numéro 362) des territoires non organisés de la MRC de Portneuf. Ce projet vise à bonifier la réglementation applicable au développement de la villégiature autour du lac Miguick, un plan d'eau reconnu pour sa sensibilité écologique. Le règlement vient plus particulièrement introduire de nouvelles règles destinées à fixer une limite au déboisement de l'aire d'occupation des terrains et à augmenter la largeur de la bande de protection boisée à conserver en bordure du plan d'eau. Il détermine, en outre, de nouvelles normes concernant l'implantation des bâtiments principaux et vient limiter la largeur des accès riverains en bordure du plan d'eau. Les zones concernées par ce projet de règlement sont illustrées sur le croquis ci-joint.



Le règlement vient plus particulièrement introduire de nouvelles règles destinées à fixer une limite au déboisement de l'aire d'occupation des terrains et à augmenter la largeur de la bande de protection boisée à conserver en bordure du plan d'eau. Il détermine, en outre, de nouvelles normes concernant l'implantation des bâtiments principaux et vient limiter la largeur des accès riverains en bordure du plan d'eau. Les zones concernées par ce projet de règlement sont illustrées sur le croquis ci-joint.

2. Une assemblée publique de consultation portant sur ledit projet de règlement se tiendra à la date et au lieu suivants :

Mercredi, le 17 juillet 2024 à 18 h 30
Préfecture de Portneuf (salle Saint-Laurent)
185, route 138
Cap-Santé (Québec)

3. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et le conseil de la MRC entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer. Une copie de ce projet de règlement de modification est disponible pour consultation sur le site Internet de la MRC de Portneuf, à l'adresse suivante : www.portneuf.ca/La MRC/Règlements et politiques ainsi qu'au bureau de la MRC situé au 185, route 138 à Cap-Santé, pendant les heures régulières d'ouverture.

4. Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 25 JUIN 2024.

Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
greffière-trésorière